



Compte-rendu

du Conseil Syndical du

Mardi 2 Juin 2026

Etaient présents : M DUVIVIER / M BARBE / M LEROOY / M PAOLI

1-CONTRAT DE GAZ

Notre contrat de fourniture gaz arrivant à échéance au 30 juin, une consultation a été menée au mois de mai avec l'aide du courtier Opera Energie.

Malgré nos craintes en raison de la situation internationale, les prix proposés pour des contrats longs se sont révélés inférieurs à notre contrat actuel. Notre fournisseur (EDF) a proposé la meilleure offre avec un coût HT de la molécule à 34.08 €/MWh (contre 54.59€ dans le contrat actuel) pour un contrat à prix fixe de quatre ans. En tenant compte de l'ensemble des composantes du prix (abonnement, CTA, TQD, CEE, CPB, accise, TVA), le prix TTC global du MWh s'établira aux environs de 98€ contre 118€ sur le contrat actuel, soit une économie de 17% et de 25 à 30k€ sur chaque exercice.

Le contrat de fourniture court jusqu'au 30 juin 2030.

2 – AMO COPRO

La deuxième phase du projet, menée en collaboration avec AMO COPRO, est désormais opérationnelle. À cet égard, M. Brisset a pris attache avec notre architecte afin de coordonner les prochaines étapes relatives aux travaux de ravalement

3- CHANGEMENT DE JARDINIER

Nous vous informons du changement de prestataire pour les espaces verts de la résidence. La société **RV Jardinage** a été remplacée par la **Société Machado**, qui a officiellement pris ses fonctions. Bien que les équipes soient déjà à pied d'œuvre, la remise en état globale des jardins s'effectuera de manière progressive, nécessitant une période d'intervention adaptée pour retrouver une qualité optimale.

Plantation : nous prévoyons d'embellir les espaces verts de la résidence dès la fin octobre et jusqu'au début du mois de novembre

4 – DATE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons que la salle **La Montgolfière** a été réservée pour notre prochaine Assemblée Générale. Celle-ci se tiendra le **mardi 8 décembre**, aux horaires habituels

5- AIRBNB

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale de décembre 2025 a entériné l'interdiction des locations de courte durée (type Airbnb). Aucun recours n'ayant été formulé par les copropriétaires dans les deux mois suivant la notification du procès-verbal, cette décision est désormais définitive et opposable à tous.

6 – RAVALEMENT

Nous vous informons qu'une lettre d'information détaillée concernant la prochaine campagne de ravalement a été déposée dans vos boîtes aux lettres respectives et affichée dans les parties communes de la résidence. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec attention, afin de vous informer des prochaines étapes et des modalités de ce projet structurant pour notre copropriété

La prochaine réunion du Conseil Syndical est fixée **normalement au Mardi 7 juillet 2026**

Le Président du Conseil Syndical
Olivier PAOLI